



PROCÈS-VERBAL

de la séance du jeudi 20 mars 2014, à la salle de la Maison de Ville à 20h00, sous la présidence de **M. Christophe DUBOIS, Président**.

19h30 : présentation d'URB8 par M. Repetti, urbaniste : l'étude concerne le développement du site stratégique d'agglomération Rivelac sis sur les Communes de Noville, Villeneuve et Rennaz. Ce projet prépare l'amélioration de l'activité d'accueil et l'attractivité du Haut-Lac, notamment en relation avec les zones d'activités de Villeneuve et des Fourches. Cette présentation synthétise le travail réalisé depuis juin 2013, et comprend différents aspects tels que mobilité, paysage, gestion des eaux etc. La présentation très complète et illustrée de nombreux schémas décrit le présent, le moyen terme et projette le futur jusqu'en 2020-2030. Elle vise à coordonner les 3 Communes qui géreront individuellement leurs priorités, leurs possibilités et leurs urgences.

Conseillers (ères) présents (tes)	32
Conseillers (ères) excusés (es)	15
Sièges vacants	3
Absents	0
Excusé(e)s : Mmes/MM :	BORLOZ Patrick, BRIATICO Battiste, BRÖNNIMANN Chantal, DELECHAT Brigitte, GLAPPEY André, PARISOD Frédéric, VASTA Annick, YERSIN Marcel, PROVENZANO Fabio, BESSON Paul-Jean, BURGIN Françoise, LOPEZ Serge, TRACHSEL Julien, ZUMBRUNNEN Greg, PASTORE Alexandre
Absent(e)s :	-
Scrutateurs :	RITHNER Claudia, BENKHETTAB Idriss
Secrétaire du Conseil :	Michèle PORCHET

Monsieur le Président demande de procéder à l'appel ; le quorum étant atteint, il a le plaisir d'ouvrir cette séance qui fête l'arrivée du printemps. Il salue les membres du Conseil communal ainsi que ceux de la Municipalité, la presse et le nombreux public.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Assermentations et démissions
3. Procès-verbal de la séance du 6 février 2014
4. Communications du Bureau
5. Nomination d'un nouveau membre à la délégation variable EPUDEHL (en remplacement de M. Charles Willen)
6. Dépôt des préavis suivants :
 - 01/2014 : Demande d'autorisation pour les dépenses d'investissement relatives à la création d'un columbarium au cimetière de Villeneuve
 - 02/2014 : Crédit d'étude pour la reconstruction du chalet d'alpage de Rafevex (préavis d'urgence)
7. Dépôts des Conseillers
8. Communications de la Municipalité

9. Divers

10. Communication de la Municipalité à huis clos

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La discussion n'est pas demandée.

→ l'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

2. ASSERMENTATIONS ET DEMISSIONS

M. Le Président : indique qu'il a reçu plusieurs courriers :

→ Démission de Mme Daphné ZUMBRUNNEN

→ Démission de Mme Isabelle OBERSON

M. le Président : procède à la lecture des demandes d'admissions qui sont soutenues par le nombre requis de signatures.

1. Le groupe UDC propose l'élection de Mme Christelle LOVIS, en remplacement de Mme OBERSON.
2. Le groupe SOC propose l'élection de M. Jacques Seyizia MAYAVANGWA, en remplacement de Mme Zumbrunnen. D'origine angolaise et né au Congo, il y a suivi des études de philosophie et de théologie. Il y exerce en tant que professeur et prêtre. Il est ensuite employé par l'ONU. Dès 1998, il devient prêtre des paroisses de Vevey, Lausanne et Orbe. Il réside à Villeneuve depuis bientôt 4 ans.
3. Le groupe IND propose Mme Aude Nicaty, habitante et commerçante de Villeneuve, mère de 2 enfants.

→ Mmes Christelle LOVIS et Aude NICATY, ainsi que M. Jacques Seyizia MAYAVANGWA sont assermentés.

3. PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 6 FEVRIER 2014

M. Le Président : indique que le Bureau souhaite valider 1 modification en page 5 : le préavis est accepté à une forte majorité (suppression de : tel que modifié).

→ le procès-verbal de la dernière séance ainsi modifié est accepté à l'unanimité.

4. COMMUNICATIONS DU BUREAU

1. M. le Président indique avoir reçu une information de la part de la Commission chargée d'examiner la motion « prise en charge des frais de traitements dentaires ». Celle-ci n'est pas en mesure de rapporter ce soir car elle n'est pas en possession de tous les renseignements souhaités pour se prononcer.
2. Le 4 mars, M. le Président s'est rendu à l'assemblée générale du club de tennis de Villeneuve.
3. Le 13 mars, M. le Président a participé à l'assemblée générale des artisans boulangers pâtisseries et confiseurs du canton de Vaud qui s'est déroulée à Villeneuve.
4. Le 14 mars, M. le Président a été convié à un apéritif de la compagnie 4, du bataillon infanterie 13.

5. NOMINATION D'UN NOUVEAU MEMBRE A LA DELEGATION VARIABLE D'EUPEHL, EN REMPLACEMENT DE M. CHARLES WILLEN :

M. Dominique PACCARD, Conseiller communal : présente M. Alexandre PASTORE au nom du groupe Pdc-Ind.

→ M. Alexandre PASTORE est nommé au sein de la délégation variable EUPEHL.

6. DEPOT DES PREAVIS SUIVANTS :

01/2014 : Demande d'autorisation pour les dépenses d'investissement relatives à la création d'un columbarium au cimetière de Villeneuve

Mme Corinne INGOLD, Municipale : « *On le sait, la démographie est galopante dans notre beau coin de Chablais. Il est impératif que nos infrastructures soient de qualité et en nombre suffisant. Or, si cela va de soi pour nos écoles et nos garderies, il doit en aller de même pour nos citoyens décédés qui vont rejoindre leur ultime demeure. Comme cela vous a été annoncé dernièrement, nous allons procéder à la désaffectation de la partie droite du cimetière. Tandis que le haut de cet espace sera affecté aux tombes à la ligne, avec des monuments funéraires standards, nous souhaitons dédier la partie basse de la zone désaffectée à un columbarium, soit un édifice où sont placées les urnes funéraires des personnes incinérées. Nous avons choisi un projet, à la fois esthétique et pratique, et qui réponde à la demande actuelle puisque, de nos jours, les demandes d'incinération sont de plus en plus courantes. Ce projet d'édifice a le double avantage d'être extensible et de s'autofinancer, puisqu'une fois complet, il sera complètement amorti.*

M. Thierry SCHWITZGUEBEL, Conseiller communal : souhaite apporter deux remarques. En premier lieu, il informe que la proposition de sélectionner du granit du Tarn sera examinée par la Commission car la pierre d'Arvel pourrait tout aussi bien convenir. Il se réfère ensuite aux Frs 5000.- attribués à la voirie pour les fondations. Il rappelle qu'un budget a déjà été voté et que ce travail concernant les fondations fait partie de ce budget. Il s'agirait dès lors d'une rallonge de budget, ce qui, en termes financiers, est tout-à-fait incorrect. Il invite la Commission des finances de veiller au respect de la comptabilité.

M. le Président : invite à la discussion qui n'est pas demandée. Il présente les Conseillers nommés par le Bureau pour constituer la Commission ad hoc :

Aude	NICATY	PDC-Ind
Pierre	GUIGNARD	SOC
Chantal	BRÖNNIMANN	PLR
Jacques	SEYZIA MAYAVANGWA	SOC
Karl	BRENDLE	UDC

Mme Aude NICATY est nommée premier membre de la Commission ad hoc.

La Commission des finances est invitée à rapporter également.

02/2014 : Crédit d'étude pour la reconstruction du chalet d'alpage de Rafevex (préavis d'urgence)

M. le Président : indique que lors de sa dernière séance, le Bureau a émis plusieurs avis : ne nommer que la Commission des finances au vu du préavis d'urgence. Deux autres avis souhaitaient, d'une part une Commission ad hoc quelle que soit la situation, et d'autre part, une Commission ad hoc au cas où le préavis d'urgence devait être refusé.

M. le Président : ouvre la discussion sur la notion d'urgence de ce préavis.

M. Dylan KARLEN, Conseiller communal : transmet son opinion personnelle en tant que membre de la Commission des finances. Il ne se sent pas à l'aise de rapporter en 15 minutes sur un sujet, ceci n'étant pas dans sa conception du travail d'une Commission. Il invite les Con-

seillers à refuser la notion d'urgence, cette clause d'urgence ayant été établie pour des cas liés à des délais contractuels qui demandent des prises de décisions rapides. Il serait entré en matière si la Municipalité avait transmis son préavis quelques semaines avant cette séance, de façon à ce que la Commission puisse remettre un rapport digne de ce nom.

Mme Annik MORIER GENOUD, Municipale : comprend la position du Conseiller mais pense que la notion d'urgence se justifie par plusieurs aspects. Il s'agit d'un chalet d'alpage et le temps de construction en montagne est très limité, soit de mi-mai à mi-novembre, dans le meilleur des cas. La notion d'urgence concerne le crédit d'étude afin que la Commission puisse avoir le temps de travailler sur le crédit de construction. La Municipalité souhaitait présenter ce crédit d'étude pour le premier Conseil communal de l'année mais n'était pas encore en possession des chiffres par le Bureau d'architectes. Suite à l'incendie, il reste des murs parfaitement utilisables si les travaux débutent cette année. Toutefois, ils ne le seront probablement plus s'ils passent un hiver de plus en l'état. Si tel devait être le cas, cela nécessitera probablement une nouvelle étude d'architectes et d'ingénieurs et de nouvelles demandes de délais. Elle rappelle aussi que ce chalet est utilisé très régulièrement par M. Yersin pour ses vaches et que celles-ci participent à l'entretien des pâturages. De par ces arguments, elle souhaite convaincre les Conseillers du bien-fondé de la notion d'urgence. Le crédit de construction pourrait être présenté au Conseil de mai afin que la Commission ad hoc puisse rapporter en juin. Elle rappelle que le chalet a brûlé en septembre 2013 et qu'à cette époque, la Municipalité a pu bénéficier des compétences du nouveau chef de service. Celui-ci a fait une évaluation des coûts estimés à plus d'un million, ce que la Municipalité a trouvé invraisemblable. Après vérification avec les communes environnantes, la réfection d'un simple chalet d'alpage ne doit pas coûter aussi cher. Dès lors, la Municipalité a demandé un état des lieux qui a été effectué le 16 octobre 2013. Elle a rencontré un conseiller agricole le 2 décembre. S'en suivent les vacances et c'est finalement début janvier qu'un bureau d'architecture spécialisé dans les chalets d'alpage a été contacté. Celui-ci a présenté son rapport fin janvier. Il n'a dès lors, pas été possible pour la Municipalité de présenter ce préavis pour le Conseil du 6 février 2014.

M. Dominique PACCARD, Conseiller communal : trouve que 6 mois est un long délai pour présenter le préavis, sachant qu'il était possible d'estimer ce qui était récupérable dès octobre. De plus, il ne comprend pas la notion d'urgence, puisque ce chalet n'était occupé que par un berger qui l'utilise beaucoup moins fréquemment que semble le dire la Municipalité. Il pense qu'une Commission doit pouvoir faire son travail correctement et non pas dans l'urgence comme proposé.

Mme Annik MORIER GENOUD, Municipale : clarifie en expliquant que le chalet est surtout occupé par M. Yersin avec ses 40 vaches et qu'en effet le berger l'utilise parfois. Les vaches participent à l'entretien des pâturages et doivent être traitées tous les jours, d'où l'importance de cette construction. Elle rappelle que M. Yersin n'est pas fautif dans cet incendie et qu'il est lésé de par l'état actuel du chalet. De plus, lui et sa famille s'investissent à Chaude et l'impact paysager de ce bâtiment est non négligeable au vu du nombre de randonneurs qui se baladent dans cette région.

M. Thibaud CORNET, Conseiller communal : souhaite souligner l'importance de ce projet qui sera largement financé par l'Etablissement Cantonal d'Assurances (ECA). Il résume la situation en 2 points. M. Yersin est partie prenante du patrimoine de l'alpage de Villeneuve que la Commune tient à conserver. C'est ce premier point qui donne le caractère d'urgence à ce préavis : il faut reconstruire au plus vite afin de le rendre disponible pour l'amodiatore. Il se réfère à un mandat obtenu de la Commune de Montreux, pour une situation identique, il y a quelques années. Grâce à la réactivité de la Commune en question, le chalet a été reconstruit immédiatement. En ce qui concerne la situation de Villeneuve, il faut absolument démarrer ces travaux au tout début de l'été, faute de quoi, les travaux seront différés d'une année ce qui est très grave en termes de construction. Il abonde dans la notion d'urgence.

M. Thierry SCHWITZGUEBEL, Conseiller communal : pense qu'en termes d'exploitation, l'urgence est importante. L'ECA a donné un montant qui est de l'ordre de Frs 600'000.-. Le 8% de cette somme pour les frais d'ingénieurs-architectes est de Frs 48'000.-. Il s'agit de la compétence de la Municipalité de décider pour ce type de montant et donc de se donner les moyens

de travailler rapidement. Lui-même et le groupe UDC n'accepteront plus de « patates chaudes » parce que la Municipalité ne veut pas prendre de décision. Frs 48'000.- sont dans les compétences municipales, donc l'urgence n'existe pas et il aurait fallu présenter un préavis de construction pour cette séance du Conseil communal.

Mme Annik MORIER GENOUD, Municipale : convient que la Municipalité aurait effectivement pu décider du crédit d'étude. Toutefois, si le montant pour l'étude avait dépassé les Frs 50'000.-, cela lui aurait été reproché. C'est ce qu'elle a voulu éviter et ceci dans un souci de transparence.

M. Reynold MOTTIER, Conseiller communal : bien que faisant partie de la Commission des finances, il souhaite donner son opinion personnelle. Si la clause d'urgence n'est pas acceptée ce soir, ce n'est qu'en début septembre que le Conseil pourra se prononcer sur ces travaux. Deux ans auront été perdus, au détriment des utilisateurs. Cette ruine, de surcroît, n'apporte rien au charme du parc régional naturel. Il soutient donc la notion d'urgence.

M. Dominique PACCARD, Conseiller communal : pense que le montant de 8% est de la compétence de la Municipalité, sachant qu'il y a toujours une fourchette de discussion possible et que le montant aurait pu être bloqué de manière forfaitaire. Ce manque de décision, de réactivité, soit d'incompétence, génère l'attitude réfractaire des Conseillers.

Mme Annik MORIER GENOUD, Municipale : répète que la Municipalité a agi en toute bonne foi. Elle rappelle le budget transmis par l'architecte, employé communal à cette époque, qui se montait à environ 1 Mio par rapport à l'estimation ECA de Frs 620'000.-. Pour sa part, elle est contente de s'être méfiée et de ne pas avoir présenté un chalet de luxe au final.

Mme Patricia Dominique LACHAT, Syndique : appuie sa collègue et réitère que la Municipalité a agi dans un souci de transparence. Elle rappelle qu'il leur est souvent reproché de faire du « saucissonnage afin de faire passer n'importe quoi ». Elle refuse totalement les accusations d'incompétence et réitère que la Municipalité a agi justement avec compétence.

M. Thibaud CORNET, Conseiller communal : approuve Mme la Syndique. Il est évident qu'il s'agissait des compétences du Bureau technique mais celui-ci a été très chahuté ces derniers temps. Pour sa part, les 8% annoncés, auraient été largement dépassés. Etant donné la situation urgente, il ne sert à rien de passer par des règlements de compte, il faut aller de l'avant et voter ce préavis d'étude.

M. le Président : remercie l'assemblée et passe au vote. En vertu de l'article 42, la notion d'urgence doit être acceptée par la majorité des $\frac{3}{4}$ des membres présents. 35 Conseillers sont présents dans la salle et la majorité est donc de 27 voix.

→ la notion d'urgence du préavis est rejetée par 19 OUI, 9 NON.

M. le Président : ouvre la discussion sur la nomination d'une Commission ad hoc en plus de la Commission des finances. La discussion n'est pas demandée. Il passe au vote sur la pertinence de la nomination d'une Commission ad hoc par le Bureau.

→ la nomination d'une Commission ad hoc est acceptée à une forte majorité.

M. le Président : invite à poursuivre la discussion sur le fond du préavis. Celle-ci n'est pas demandée. Le Bureau nomme la Commission suivante :

Thibaud	CORNET	SOC
André	GLAPPEY	PLR
Françoise	CHAVANNES	PLR
Alexandre	PASTORE	Pdc-Ind
Laurent	REY	UDC

M. Thibaud CORNET est nommé premier membre de la Commission ad hoc.

La Commission des finances est appelée à rapporter également.

7. DÉPÔT DES CONSEILLERS

M. le Président : indique qu'il a reçu une interpellation de M. Dylan KARLEN, « Vers un premier bilan de la ligne 210 ».

M. Dylan KARLEN, Conseiller communal : rappelle que le 1^{er} novembre 2012, le Conseil communal a accepté l'introduction à l'essai d'une ligne de bus reliant le centre-ville à la zone industrielle et commerciale. Suite à plus d'une année d'exploitation, nombre de citoyens s'interrogent quant à la fréquentation de cette ligne d'une part, et sur ses implications sur la sécurité et la mobilité dans la Commune. Il invite la Municipalité à répondre à ses questions, soit : 1) quelle est la fréquentation de cette ligne en 2013 et répond-t-elle aux objectifs fixés ? 2) la restructuration annoncée du Villeneuve Outlet aura-t-elle des répercussions sur cette ligne ? 3) les arrêts de bus sont-ils tous conformes à la législation routière ? 4) les arrêts de bus sont-ils érigés sur le domaine public ou privé ? 5) comment sont réglés les problèmes de responsabilité et d'assurances pour tout incident survenant à ces arrêts, en particulier sur ceux qui sont concernés par des terrains privés ? Il souhaite volontiers une réponse écrite de la part de la Municipalité. Cette interpellation est appuyée par le nombre requis de signatures.

→ la Municipalité répondra lors du Conseil suivant.

8. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

Mme Patricia Dominique LACHAT, Syndique :

« Nous vous informons que nous avons engagé à partir du 1er avril Monsieur Roger Pieren en tant que Chef du Service des travaux. Monsieur Pieren est né en 1960, il est marié, et père de deux enfants et habite à Vevey où il est par ailleurs membre du Conseil communal. Il a une formation de base avec un CFC de maçon, suivi d'études à l'Ecole d'ingénieurs de Fribourg où il a obtenu un diplôme de conducteur de travaux. Il a entre autre suivi les cours de formation suivantes : cours de maître d'entrepreneur, responsable de la sécurité au travail, management et gestion de la clientèle. Il possède les expériences professionnelles suivantes : direction et conduite de travaux, construction et entretien routier et infrastructures souterraines, collecteurs, conduites et services industriels, travaux sur rivières et cours d'eau. Nous lui souhaitons d'ores et déjà beaucoup de satisfaction dans ses nouvelles fonctions ».

M. Cédric ROBERT, Municipal :

1. Il débute par un mea culpa à l'attention de M. Pierre GUIGNARD au sujet de son interpellation lors du dernier Conseil sur le Molock de Pré-Jacquet. Ce Molock-là n'est pas pesé comme annoncé mais il est effectivement la propriété de l'immeuble en question. Il a été dimensionné pour cet immeuble et ne peut donc pas servir pour le reste du quartier. Il en reste donc à son préavis concernant la route du Pissot, qu'il déposera au prochain Conseil car le projet a pris du retard suite à des mouvements de personnel, la grippe etc.
2. Concernant la place de parc qui se trouve au nord de la Poste : les CFF vont débiter des travaux liés à une station visant à gérer la cadence des trains. Dans un second temps, l'aqueduc de la Tinière et les ponts sur les voies seront surélevés. Ces travaux dureront 2 ans pour les premiers et se poursuivront pour les seconds. Pour ce faire, les CFF boucleront une partie de la place dont la moitié leur appartient. Afin de pouvoir parquer des véhicules, ils ont demandés une surface complémentaire qui leur sera louée.
3. La société Alpiq a également demandé une surface pour parquer 25 véhicules durant la semaine car ils ne disposent pas de suffisamment de place en haute saison dans le périmètre de Chillon. Ces places leur seront louées pendant 1,5 année voire 2 ans. Cette superficie sera libérée 2 fois par mois pour le marché à coffres ouverts.
4. Le préavis 20/2011 « Estacade route Tinière » : l'investissement a été voté le 02.02.20012 pour la somme de Frs 1'297'000.-. Les travaux sont terminés et le budget est bouclé à Frs 1'137'227,21. Somme amortie sur 30 ans.

5. Le préavis 04/2010 « Travaux d'assainissement bourg sud » : l'investissement voté était de Frs 2'400'000.-. Le total des travaux se monte à Frs 2'526' 222,25 moins le subside de l'ECA et la TVA récupéré, l'opération aura coûté Frs 2'308'305.95. Somme amortie sur 30 ans.

Mme Corinne INGOLD, Municipale :

1. *Préavis 9/12 "Travaux d'entretien de la piscine". Ce préavis, datant de 2012 et qui concernait essentiellement la révision des filtres à sable et la rénovation des 15 cabines individuelles de plage, est désormais bouclé. Sur un investissement de Fr 125'000, voté par le Conseil en date du 6 décembre 2012, le montant total des travaux est légèrement inférieur, soit Fr.122'209.75. L'amortissement se fera comme prévu sur 3 ans, dont la première fois en 2014.*
2. *Préavis 16 / 09 « Travaux de réfection de l'Eglise catholique ». Ce préavis, remontant à 2009, a enfin pu être bouclé. Pour rappel, il était question, s'agissant des extérieurs, de rafraîchir les façades, de mettre en place un nouvel éclairage, de réaménager le parvis (escaliers et rampe compris) ainsi que la place de jeux. Pour ce qui est de l'intérieur, la peinture a été refaite et un nouvel éclairage a été mis en place. Le budget total alloué par le Conseil communal se montait à Fr. 140'000.-. Les dépenses effectives n'ont été que de 135'956.05.-. Je vous rappelle, qu'en vertu de la convention qui nous lie avec la Commune de Veytaux, cette dernière assumera les 2/ 11e de la facture finale, soit un montant de Fr. 24'719.-*
3. *J'ai enfin le plaisir de vous annoncer que la Commission de l'Energie est constituée. Elle est composée de Corinne Ingold, Cédric Robert, Municipaux, de Thibaut Cornet et Valentin Brandani, Conseillers communaux, de M. Jean-Marc Zeller, Chef de service ainsi que de Madame Martine Plomb du CREM, soit le Centre de recherches énergétiques et municipales. Cette association à but non lucratif créée en 1986 possède une solide expérience et elle est active sur plusieurs fronts, d'une part, la recherche et le développement. Elle collabore notamment avec l'EPFL sur plusieurs projets. Elle apporte, d'autre part, aux collectivités publiques un appui scientifique et technique, dans les travaux de planification et de gestion énergétique. Elle assure également des formations continues ainsi que l'information au public. Cette Commission siègera pour la première fois le 29 avril prochain. Un de ses premiers mandats sera de faire des propositions pour une planification et un suivi de notre politique énergétique et pour en assurer son financement. Vous serez bien entendu tenus informés de l'avancée de ses travaux ».*

M. Michel OGUEY, Municipal :

1. *«La première information concerne la route de la Tinère où, en date du 10 février 2014 un nouveau glissement de terrain à fortement endommagé le bord de route au lieu-dit Borgettan. Suite à ça, la route a été partiellement fermée et des travaux de consolidation vont être entrepris ces prochains jours ; soit un mur encre sur une longueur de 12 mètres. Cout de l'opération environ Fr 120'000.-. Un préavis sera déposé à un prochain Conseil.*
2. *La deuxième communication concerne l'affaire garage Etoile du Chablais en formation. Pour mémoire je vous rappelle qu'en 1999 la Municipalité de l'époque avait vendu par le biais d'un acte de vente à terme conditionnelle un terrain d'environ 5'000 m2 propriété de la Commune de Villeneuve sur le territoire de la Commune de Noville pour y construire un garage. En août 2004 le responsable du garage informe la Commune, que suite à un accident il renonce à la construction d'un garage. En novembre 2004 la Municipalité par son conseil informe le responsable du garage, que suite à son renoncement elle souhaite procéder à l'annulation de la vente à terme conditionnelle. En décembre 2004 le responsable du garage souhaite acquérir à titre personnel ce terrain pour le vendre à une société afin d'y construire une grande surface alimentaire.*

En avril 2005 la Municipalité a considéré qu'il n'était pas opportun qu'une nouvelle grande surface alimentaire s'installe à proximité de Villeneuve en raison du grand nombre de commerces qu'on y trouve déjà d'une part, de l'atteinte qu'elle serait susceptible de porter aux intérêts des commerçants du Bourg d'autre part. De surcroît la Municipalité ne voulait en aucune façon se prêter à des commissionnements tels que proposés, qui lui paraissent reposer sur aucun motif et de redemander l'annulation de la vente. En juin 2005 le responsable du garage crée une Sàrl au capital social minimum, pour construire principalement une station service avec garage. Connaissant les difficultés du responsable, la Municipalité a estimé qu'il n'était pas en mesure d'exploiter ce commerce, mais qu'il voulait plutôt faire un carton, les prix ayant explosés dans le secteur des Fourches. Après deux audiences au Tribunal Cantonal et un recours au Tribunal Fédéral que nous avons perdu, nous sommes aujourd'hui obligé de signer cet acte de vente. Acte de vente dont le contenu a été rédigé fortement en défaveur de la Commune par manque de clause restrictive et surtout de date butoir pour construire le garage. Quinze ans après nous ne pouvons avoir que des regrets, le terrain va très certainement être revendu par ce prétendu garagiste à un grand groupe automobile et dégager un super bénéfice sur le dos de la Commune.

3. Quant à la troisième communication elle concerne l'interpellation de Monsieur Pierre Guignard, nous y répondrons lors du prochain Conseil ».

Mme Annik MORIER GENOUD, Municipale :

1. « Détruire pour mieux reconstruire. Voilà comment pourrait s'intituler un nouveau chapitre dans la vie des habitants de la rue des Pressoirs. Avec la fin de l'hiver et à l'arrivée du printemps, une page vient en effet de se tourner pour l'ancien jardin Berger. Les travaux de remise à zéro du jardin ont débuté lundi 17 mars. Comme vous le savez, il a été décidé que le monument pérenne du 800e anniversaire de Villeneuve se matérialiserait sous forme d'un jardin public, situé à la croisée de la rue des Pressoir et de la ruelle au parc. En hommage au riche passé médiéval de notre commune, la municipalité a choisi de donner une touche toute particulière à ce projet ; un véritable jardin médiéval est appelé à voir le jour sur l'emplacement du Jardin Berger. Pour se faire, un groupe de travail a été constitué; il se compose de M. C. Robert municipal en charge des parcs et jardin et de moi-même, de Messieurs Viret, chef de la voirie, Adler, jardinier-paysagiste communal, von der Aa, garde-forestier, et de M. Emile Collet, jardinier-paysagiste professionnel comme consultant externe. Voirie, paysagiste et service des forêts unissent ainsi leurs compétences et mettent actuellement les bouchées doubles pour que nous puissions vous convier, Mesdames, Messieurs, le 26 juin prochain à la pose du bouquet de ce chantier. Vous y découvrirez la structure des chemins en croix, les bacs en bois tressés de noisetier appelés à accueillir plantes médicinales, légumes anciens, rosiers et fleurs ainsi que les arbres fruitiers plantés en palmette tout au long du mur d'enceinte. L'année prochaine, la partie ouest du jardin sera pourvue d'une promenade couverte de construction boisée médiévale. Un ancien puits réhabilité complètera harmonieusement ce jardin médiéval, unique en son genre dans la région et de ce fait futur point d'attraction touristique pour notre commune. Soulignons encore le côté didactique et intergénérationnel voulu de ce magnifique projet : les petits écoliers, assistés par leur maîtresse, pourront s'emparer d'un bac et y cultiver légumes et fruits tout en suivant à travers les saisons le cycle de vie de leurs plantations. Quant aux personnes âgées, nombreuses dans le bourg, elles auront tout loisir de venir se ressourcer au milieu des senteurs et couleurs de notre jardin médiéval et y goûter ainsi des saveurs surgies du passé. Comme celui de notre futur jardin médiéval, le chantier des festivités du 800e est en bonne voie ; que ce soit les membres du comité d'organisation, les bénévoles de la déco, la commission culturelle ou nos employés communaux, tout le monde y travaille avec cœur et détermination pour offrir à nos concitoyens un week-end de commémoration festif et inoubliable, remplis de couleurs, de sons, de découvertes rattachant la Villeneuve moderne à son passé fondateur. Tout en terminant ainsi avec les communications de la municipalité, je vous vous invite chaleureusement, le 3 avril prochain, au vernissage du musée de Mon-

treux, qui honore, cette année, à travers son exposition temporaire, « Villeneuve, morceaux choisis » notre Commune et son grand anniversaire.

9. DIVERS

M. Thierry SCHWITZGUEBEL, Conseiller communal : revient sur les communications de M. Cédric ROBERT, Municipal. Il fait référence à une mise à l'enquête appelée « PDL Gare » à laquelle le groupe UDC s'était opposé à l'époque. Cette mise à l'enquête concernait la surface dont vient de parler le Municipal. Il demande s'il faudra attendre 2 à 4 ans, soit la fin des travaux entrepris par les CFF (voir page 6), pour obtenir une réponse à leur opposition, ou cette communication n'aura-t-elle pas d'impact sur le PDL Gare ?

Mme Patricia Dominique LACHAT, Syndique : lui répond qu'en aucun cas l'UDC aurait pu faire opposition au PDL Gare, puisque seules des remarques pouvaient être transmises dans le cadre d'un Plan Directeur Localisé. Il s'agissait là d'une consultation publique. De plus, le sujet cité était déjà connu à l'époque du PDL Gare et il avait été pris en considération dans ce cadre. Concernant les remarques faites à l'époque par un certain nombre de personnes, la Municipalité est en cours de préparation, rencontre des propriétaires la semaine prochaine et ne manquera pas d'en informer le Conseil lors de la soumission du PDL au complet.

M. Dominique PACCARD, Conseiller communal : souhaite savoir pourquoi la Commune n'a pas souhaité participer au classement du WWF relatif à l'efficacité énergétique dans le cadre de l'éclairage public. C'eût été l'occasion de prendre des mesures ciblées.

Mme Corinne INGOLD, Municipale : propose de répondre au prochain Conseil communal car elle a eu de la peine à bien cerner la question.

M. Dominique PACCARD, Conseiller communal : lui propose de ne rien noter et de consulter internet. Il en profite pour adresser des remerciements, en particulier à M. Cédric ROBERT, Municipal, pour la sauvegarde des arbres qui ont pu être épargnés lors des travaux de la zone des Fourches.

M. Dominique PYTHOUD, Conseiller communal : revient sur la location des places de parc aux CFF, qu'il trouve être une très bonne nouvelle. Il rappelle la demande du PS quant à l'aménagement par les CFF, d'une rampe d'accès au quai 2. Il demande s'il ne serait pas possible de leur offrir quelques places de parc en échange de la construction de cette rampe.

Mme Patricia Dominique LACHAT, Syndique : lui répond que cette rampe est incluse dans les travaux de surélévation du quai 2. Ceux-ci doivent être assurés par les CFF et terminés pour l'ouverture du futur hôpital, puisque cette gare sera un terminus pour les personnes se rendant à l'Hôpital Riviera Chablais ; l'accès devant être facilité pour les personnes à mobilité réduite. Beaucoup de choses doivent être coordonnées, dont le réaménagement du passage sous voies, tout ceci dans le cadre du PDL Gare.

M. Dominique PACCARD, Conseiller communal : se réfère aux festivités du 800^{ème}. Il demande si les échafaudages des chantiers en cours dans la Grand'Rue pourront être enlevés, car c'est actuellement le chemin du combattant.

M. Cédric ROBERT, Municipal : lui répond que les travaux doivent se faire, avec les échafaudages qui vont avec, malheureusement. En ce qui concerne les travaux du restaurant de l'Aigle, ceux-ci ont pris du retard car des fresques ont été découvertes lors de l'enlèvement du crépi, d'où l'intervention des Monuments historiques. Les échafaudages devraient être enlevés aux environs du mois de mai. Pour les autres, il espère qu'ils seront démontés assez tôt pour que les festivités se déroulent dans une jolie rue.

Mme Brigitte DELUGIN, Conseillère municipale : fait référence à la lettre de démission de M. Charles WILLEN qu'il leur avait fait parvenir en copie. Elle regrette le fait qu'il n'en ait pas été fait lecture.

M. le Président : en prend note.

M. Thierry SCHWITZGUEBEL, Conseiller communal : se réfère aux communications de M. Michel OGUEY, Municipal. Il demande si les implications financières de la perte de ce dernier procès sont de compétence municipale ou s'il faut s'attendre à voir un préavis pour couvrir les frais de la partie adverse.

M. Michel OGUEY, Municipal : il y a des frais mais ils sont de compétence municipale et ne nécessiteront pas de préavis.

M. le Président : invite à poursuivre la discussion, celle-ci n'est plus demandée.

9. COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITE A HUIS CLOS

M. le Président : indique que conformément à l'article 52 du Conseil communal et 27 de la loi sur les Communes, le huis clos est une décision du Conseil communal. Il invite donc Mme la Syndique à motiver sa demande.

Mme Patricia Dominique LACHAT, Syndique : répond que s'agissant d'informations liées au personnel communal, elle ne donnera pas ces informations si le huis clos n'est pas obtenu. Elle se contentera d'une communication succincte.

M. Thierry SCHWITZGUEBEL, Conseiller communal : lui répond que les compétences communales en termes de gestion du personnel sont relativement limitées. Il se pose la question s'il est bien utile de communiquer ces informations et de demander un huis clos.

Mme Patricia Dominique LACHAT, Syndique : insiste sur le fait qu'une information sera diffusée mais qu'en aucun cas il ne sera demandé l'avis des Conseillers. Toutefois, la Municipalité a estimé que le Conseil devait avoir cette information, sans toutefois qu'elle soit publique.

→ le huis clos est accepté par les Conseillers.

M. Le Président : indique que selon la procédure, le huis clos concerne uniquement les personnes directement liées au Conseil communal, soit les Conseillers, la Municipalité, le Bureau et l'huissier. Il prie donc le public, la galerie ainsi que les 2 journalistes de bien vouloir quitter la salle et d'attendre à l'extérieur du bâtiment. Il les invite à revenir pour l'apéro qui sera servi en fin de Conseil.

→ la salle est évacuée par un agent en uniforme.

Mme la Syndique : rappelle aux Conseillers qu'ils sont sous serment et par conséquent sous le secret de fonction, ceci jusqu'à la fin de la procédure pénale qui est en cours. Elle demande aux Conseillers qui seraient contactés par la presse de vouloir aiguiller les journalistes sur la Municipalité. Elle procède à la lecture de son information.

→ l'information est archivée in extenso dans les documents du Conseil Communal et ne figurera pas au procès verbal distribué aux Conseillers et aux citoyens le demandant. Elle ne sera pas visible non plus dans les documents disponibles sur internet. Ceci conformément aux directives données par M. le Préfet.

M. le Président : met fin à la séance à 21h14

Villeneuve, le 02.04.2014

LE CONSEIL COMMUNAL DE VILLENEUVE

Le président :



Christophe DUBOIS



La secrétaire :



Michèle PORCHET